



## comment récupérer l'original d'un jugement

Par **basilique73**, le **25/08/2023** à **15:54**

Bonjour,

Je suis en conflit avec mon avocat.

Celui ci ne veut pas me faire parvenir l'original du jugement de la cour d'appel.

A qui puis je m'adresser pour récupérer l'original du jugement ?

Puis je par l'intermédiaire d'un huissier et sans mon avocat récupérer les dommages et intérêts au titre de l'article 700 ?

Bien cordialement.

Axima

Par **amajuris**, le **25/08/2023** à **19:56**

bonjour,

quel est le motif de votre avocat de vous refuser de vous transmettre le jugement ?

avez-vous un litige financier avec votre avocat qui lui permet de faire jouer son droit de rétention ?

Vous pouvez le demander au greffe du tribunal.

salutations

Par **basilique73**, le **26/08/2023** à **23:05**

Bonjour,

Tout d'abord merci beaucoup pour votre prompt réponse.

En effet je suis en conflit avec mon avocat qui m'a fait signer une convention d'honoraire. pour le Tribunal d'instance mais pas pour la procédure en cour d'appel.

J'étais en confiance.

Cependant, à présent il me réclame 1400 euros de plus que le prix convenu au départ.

Il souhaite être payé avant la fin du travail.

Je souhaite récupérer les dommages et intérêts ainsi que les dépens des 2 procédures prévu par l' article 700.

Evidemment je réglerai ces honoraires. mais rien ne me prouve qu'il fera la démarche pour faire signifier l'arrêt à la partie adverse.

J'ai été choquée que l'avocat ne m'ait pas fait part du résultat du jugement que j'ai dû demandé au greffe de la cour d'appel.

J'estime qu'il n'agit pas dans les règles qui régissent sa profession.

La situation est bloquée.

Merci pour vos conseils

Basilique 73

Par **amajuris**, le **27/08/2023** à **10:34**

bonjour,

votre avocat fait jouer son droit de rétention.

je vous conseille de saisir le batonnier du barreau ou est inscrit votre avocat en lui expliquant votre litige.

salutations

Par **basilique73**, le **27/08/2023** à **11:15**

bonjour,

merci pour votre réponse.

Le bâtonnier c'est mon avocat.

En quelques sorte il est juge et parti.

Cependant j'ai échangé avec le vice bâtonnier qui connaît la situation et qui a été saisi par l'avocat.

Je pense que l'avocat /bâtonnier a fait des erreurs et nous nous retrouvons dans une impasse car je suis échaudée et n'ai plus confiance.

Je reviens à ma 1ère question : comment puis je récupérer l'original du jugement s'il vous plait ?

d'avance merci pour vos conseils.

Basilique73

Par **amajuris**, le **30/08/2023** à **13:20**

vous devez poser la question au vice-batonnier qui suit votre affaire.